

Adoption simple d'un majeur

Par krislaine, le 14/01/2019 à 15:07

Bonjour

je souhaite adopter une jeune fille de 20 ans que j'ai élevé depuis sa naissance,sa mère biologique doit elle donner son consentement pour cette adoption.nous sommes déjà passés chez le notaire pour le consentement mais pour le tribunal je voudrais savoir ce qu'il faut que je réunissent comme documents à part l'acte du notaire et le formulaire 15739*01

merci pour votre réponse

cordialement